



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 mars 2020
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2020

1^{er} au 5 juin 2020, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Éthiopie
(2020-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Fondements du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Suivi et évaluation.....	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Éthiopie (2020-2025)	11



I. Fondements du programme

1. L'Éthiopie poursuit sa progression remarquable vers le développement. Son indice de développement humain est passé à 0,470 en 2018, soit une augmentation de 35,8 % en moins d'une génération. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel s'est établie en moyenne à 9,5 % par an entre 2010 et 2018, soit l'un des taux les plus élevés au monde, ce qui a conduit à une multiplication par six du revenu par habitant sans pour autant entraîner une montée spectaculaire des inégalités de revenus : le coefficient de Gini est passé de 0,28 à 0,33 entre 2005 et 2016¹. L'incidence de la pauvreté a diminué de 38,7 % en 2005 à 23,5 % en 2016², ce qui équivaut à faire sortir 15 millions de personnes de la pauvreté. L'indice de pauvreté multidimensionnelle est passé, en termes absolus, de 0,545 à 0,489 entre 2011 et 2016, les privations ayant diminué pour les 10 indicateurs et dans toutes les régions, à l'exception de l'État de Sumale. Le taux de mortalité des moins de 5 ans a reculé de plus de 55 % entre 2005 et 2019³ et le taux net de scolarisation dans le primaire a atteint les 100 % en 2018⁴. Dans le même temps, les investissements dans l'infrastructure ont notamment contribué à faire passer le taux d'électrification de 14 % à 43 % entre 2005 et 2018⁵.

2. Le pays suit une trajectoire de développement généralement positive, mais son potentiel de développement et la réalisation des objectifs de développement durable seront déterminés par la manière dont sont gérés un certain nombre de problèmes structurels majeurs, communs aux pays en transition. Le premier est d'ordre démographique et a de multiples facettes : une transition démographique imminente, qui pourrait donner lieu à un dividende démographique⁶ ; une poussée démographique des jeunes, (plus de 70 % de la population ayant moins de 30 ans), qui rend difficiles le développement du capital humain, l'augmentation de la productivité du travail et la création d'emplois ; l'accélération de l'urbanisation, dont le degré était très faible au départ et qui devrait doubler entre 2013 et 2035, ce qui aura des conséquences à la fois sur le potentiel de croissance et sur la durabilité.

3. Le deuxième problème structurel est lié à l'inégalité de genre. L'Éthiopie fait des progrès notables dans la réduction de la mortalité maternelle⁷, la réduction des disparités qui existent entre les genres en matière d'enseignement primaire⁸ et l'augmentation de la représentation des femmes au Parlement national et au Gouvernement fédéral. Pourtant, le pays a un indicateur du développement par sexe de 0,846, soit l'un des plus bas au monde, et il est classé 117^e (sur 129 pays) en ce qui concerne l'indice de réalisation des objectifs de développement durable par sexe. Les femmes ont nettement moins d'accès aux intrants et services de production essentiels que les hommes : on estime que seulement 51 % des agricultrices ont accès aux services de vulgarisation agricole⁹ ; 8 % ont accès au crédit¹⁰ ; seulement 40 % des femmes mariées possèdent des terres, 19,5 % seulement d'entre elles détenant un titre foncier. Ces désavantages sont aggravés par l'existence de normes sociales

¹ Commission de la planification et du développement, *Poverty and Economic Growth in Ethiopia (1995/96 – 015/16)*, 2019.

² Ibid.

³ Ministère de la santé et Agence des États-Unis pour le développement international, *Ethiopia Demographic and Health Mini Survey Report*, 2019.

⁴ Ministère de l'éducation, *Education Statistics Annual Abstract, 2016/17*.

⁵ Gouvernement éthiopien, *Home-Grown Economic Reform Programme (2019-2022)*.

⁶ Bureau central de statistique, *Population Projections of Ethiopia*, (non publiées), 2013.

⁷ Bureau central de statistique, *Ethiopia Demographic and Health Survey*, 2016.

⁸ Ministère de l'éducation, *Education Statistics Annual Abstract, 2016/17*.

⁹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Ethiopia National Gender Profile of Agriculture and Rural Livelihoods*, 2019.

¹⁰ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et Bureau central de statistique, *Ethiopia Gender Statistics Report*, 2017.

défavorables, qui empêchent les femmes de faire entendre leur voix et de participer à la vie communautaire, ainsi que de pratiques traditionnelles telles que le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines.

4. Le troisième problème structurel découle du modèle de développement dirigé par l'État suivi dans le passé, qui a certes permis d'obtenir des avancées considérables en matière de développement humain et d'infrastructures, mais a également entravé l'émergence d'un secteur privé prospère capable de jouer un rôle de premier plan dans la création d'emplois, l'accroissement de la productivité et la diversification de l'économie et des exportations. Ce problème est notamment mis en évidence par l'absence de petites et moyennes entreprises actives, phénomène connu sous le nom de « chaînon manquant ». Le développement du secteur privé est également entravé par plusieurs autres facteurs : des déséquilibres macroéconomiques, dus en partie aux obligations relatives au service de la dette, qui limitent l'accès aux devises étrangères, pourtant d'une importance vitale ; un marché financier et un secteur bancaire de taille réduite ; une main-d'œuvre peu qualifiée ; l'absence d'un écosystème propice à l'innovation ; un manque d'accès à l'énergie.

5. Un quatrième problème structurel découle du modèle de gouvernance actuel, qui, même s'il commence à évoluer, présente d'énormes lacunes en ce qui concerne la représentation et la participation, l'identité, la justice et l'état de droit, la transparence et l'intégrité, ainsi que de la nature de la Fédération, en particulier de la difficulté de trouver le bon équilibre entre le centre et les régions. En outre, si les régions commencent à jouer un rôle plus important, elles ont des capacités très limitées, notamment pour ce qui est de planifier la fourniture des services et le développement local. Tous ces facteurs peuvent faire que des tensions latentes se manifestent sous forme de violences et de déplacements et pourraient avoir d'énormes conséquences à l'approche des élections de 2020, une étape cruciale dans la transition du pays vers un régime démocratique.

6. En dernier lieu, les effets à long terme et à grande échelle des changements climatiques représentent un risque structurel croissant pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable, du fait notamment que la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et l'accès à l'énergie sont fortement tributaires de l'agriculture pluviale et des forêts. Pas moins de 10 % du PIB pourraient être perdus chaque année en raison des changements climatiques¹¹, au moment où la multiplication des catastrophes naturelles, la perte des ressources en eau, des forêts et de la biodiversité, ainsi que les déplacements de populations, en particulier depuis les basses terres écologiquement fragiles, font des ravages. Les changements climatiques risquent également d'entamer considérablement la cohésion sociale et la paix.

7. À chacun des problèmes mentionnés s'ajoute un facteur supplémentaire, à savoir la dynamique qui règne dans la Corne de l'Afrique et au-delà, que ce soit en matière de paix et de sécurité, de gestion des ressources naturelles, de développement des infrastructures ou de commerce et d'investissement. L'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19) constitue un nouveau problème qui aura de profondes répercussions.

8. La politique nationale de développement permet de régler en amont les problèmes structurels et de lutter contre la COVID-19. Le Programme national de réforme économique (Homegrown Economic Reform Programme) prévoit ce qui suit : la création d'une économie à revenu intermédiaire qui soit résiliente et diversifiée et dont le moteur serait le secteur privé ; l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim ; le renforcement des moyens humains ; la mise en place d'un cadre directeur et institutionnel moderne ; l'établissement d'un marché financier

¹¹ Gouvernement éthiopien, *Climate Resilience Strategy*, 2015.

efficace et résilient. Il prévoit également l'exécution d'un plan décennal axé sur cinq piliers stratégiques, à savoir la stabilité macroéconomique, la croissance économique qualitative, la productivité et la compétitivité, la mise à disposition de moyens de mise en œuvre à tous les niveaux et la promotion d'une économie verte résiliente. À la base de ces deux initiatives se trouve un plan national en faveur de l'emploi qui vise à créer 14 millions d'emplois d'ici 2025 par la mise en place d'un secteur privé local dynamique, en particulier de petites et moyennes entreprises. De grands projets de lutte contre la COVID-19 sont également en cours.

9. Le PNUD doit agir de concert avec le Gouvernement pour régler les problèmes structurels et promouvoir un changement radical s'il veut garder son utilité en Éthiopie. Tout porte à croire qu'il est bien placé pour le faire¹². Durant l'exécution du programme précédent, il s'est montré particulièrement apte à créer un environnement favorable et à faire des progrès dans trois domaines clefs : la création d'emplois, la durabilité environnementale et la gouvernance démocratique. Il a fourni des conseils à l'Éthiopie dans le cadre de la mise en place de ses parcs industriels phares et a été un des premiers investisseurs et un pionnier de la création d'emplois grâce à l'entrepreneuriat des jeunes ; il a contribué à l'élaboration de la stratégie nationale en faveur d'une économie verte résiliente face aux changements climatiques ; il a aidé à mettre sur pied un mécanisme de financement de l'application de cette stratégie, lequel a déjà permis de mobiliser plus de 200 millions de dollars ; il est devenu le principal canal par lequel passent les financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), avec un portefeuille de 90 millions de dollars. Il a également été un pionnier dans le domaine de la gouvernance démocratique, ce qui lui a permis de nouer des relations étroites avec les institutions clefs et de s'adapter rapidement aux nouvelles réformes. De nouvelles possibilités sont apparues dans le domaine de l'appui électoral¹³ et de la consolidation de la paix, où le PNUD a rapidement établi une forte présence.

10. Toutefois, il importe également qu'à l'avenir ses travaux tiennent compte des leçons du passé. Il ressort de multiples évaluations et d'un examen du portefeuille¹⁴ que le PNUD doit mieux cibler son action et la rendre plus cohérente, et afficher de plus grandes ambitions, à la hauteur de l'ampleur des changements en cours en Éthiopie. Le portefeuille est devenu fragmenté, le lien entre les interventions menées dans des domaines connexes n'étant pas suffisamment entretenu¹⁵. Les résultats obtenus ne s'inscrivent pas toujours dans la durée et les stratégies visant à transposer l'action à plus grande échelle, ainsi que les stratégies de retrait n'ont pas reçu suffisamment d'attention. Le PNUD continue de collaborer avec les institutions fédérales, mais il faut à présent établir un partenariat plus solide avec les régions. L'utilisation systématique de données et d'éléments de preuve est un autre domaine clef où il faut faire des progrès. Ce sont là autant de questions que le PNUD devra impérativement régler s'il veut jouer son rôle d'intégrateur du système des Nations Unies pour le développement.

¹² PNUD, Bureau indépendant d'évaluation, *Évaluation du programme de pays*, 2019. Évaluation finale, *Mainstreaming Incentives for Biodiversity in Climate Resilient Green Economy of Ethiopia*, 2019 ; Examen à mi-parcours, *Creating Opportunities for Municipalities to Produce and Operationalize Solid Waste Transformation*, 2019 ; Examen à mi-parcours, *Implementing Climate Resilient and Green Economy Plans in Highland Areas*, 2019 ; Examen à mi-parcours du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, 2018.

¹³ Le Gouvernement britannique étant le principal contributeur dans une coalition qui compte 12 autres donateurs.

¹⁴ Op. cit. note 12. PNUD Éthiopie, *Country Portfolio Review*, 2019.

¹⁵ Ibid. Le PNUD exécute actuellement plus de 50 projets, dont la valeur varie entre 100 000 et 40 millions de dollars.

II. Priorités du programme et partenariats

11. Pleinement conforme au Programme national de réforme économique et fondé sur le plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, la nouvelle offre stratégique du PNUD pour l'Afrique et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le prochain programme aidera l'Éthiopie à régler les problèmes structurels auxquels elle est confrontée au moment où elle s'efforce de devenir un pays à revenu intermédiaire démocratique, pacifique et prospère. Le PNUD aidera le pays à assurer une transition réussie vers la gouvernance démocratique, s'attaquera aux facteurs de conflit pour maintenir et consolider la paix, contribuera à la mise en place de conditions favorables à la création d'un plus grand nombre d'emplois par le secteur privé (en particulier les petites et moyennes entreprises) et accélérera le passage à une économie verte résiliente face aux changements climatiques. La question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sera systématiquement prise en considération dans tous les domaines d'action. Pour mettre en œuvre ces priorités, le PNUD s'appuiera sur les points forts qui ont été dégagés dans le cadre de l'exécution du programme précédent tout en s'adaptant aux nouvelles réalités et possibilités, ce qui lui permettra de faire face avec souplesse à la COVID-19 et à d'autres situations imprévues.

12. Pour toutes les priorités, le PNUD appliquera les principes issus de l'approche fondée sur les droits de l'homme qui sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir :

a) L'inclusion : il s'agira, comme indiqué dans l'analyse commune de pays, de cibler les personnes laissées de côté, en particulier les femmes et les jeunes (15-30 ans), notamment celles et ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté national et qui sont sans emploi, exposés à la violence, déplacés, victimes de discrimination, handicapés ou marginalisés dans l'espace civique et politique. S'agissant du choix des zones cibles, la priorité sera donnée aux établissements urbains secondaires et tertiaires les plus pauvres et aux zones rurales de trois ou quatre régions sélectionnées en consultation avec le Gouvernement ; ces régions doivent être représentatives des zones pastorales des hautes terres, de la vallée du rift et des plaines.

b) La résilience, en particulier des femmes et des jeunes, des ménages (dirigés par des femmes) et des communautés : il s'agira de s'employer en priorité à les rendre mieux à même de prévoir divers chocs, de s'y préparer et de rebondir après coup.

c) La durabilité : il faudra veiller à ce que les acquis en matière de développement soient dans les limites des capacités et des ressources du pays et qu'ils ne compromettent pas les perspectives des générations futures.

A. Pour promouvoir une transition pacifique vers un régime démocratique, le PNUD contribuera à créer des conditions favorables, à renforcer les capacités essentielles, à améliorer les normes et les pratiques, ainsi qu'à faire davantage entendre la voix des personnes laissées de côté, en particulier des femmes, et à les autonomiser.

13. Le PNUD aidera à ancrer une culture de gouvernance démocratique et de protection des droits de la personne aux niveaux fédéral et régional, en mettant l'accent sur les principales institutions. À cet égard, il se concentrera sur le contrôle efficace et la bonne application du principe de responsabilité ; l'amélioration de la transparence ; la poursuite des réformes politiques, juridiques et réglementaires

compte tenu des questions de genre ; la poursuite de l'appui électoral ; la mise en œuvre de la politique de participation citoyenne ; le renforcement des liens entre l'État fédéral et les régions. Il faudra impérativement appuyer la réforme et le renouvellement des institutions pour atteindre ces objectifs porteurs de changement. En outre, le PNUD mettra l'accent sur les initiatives de recherche, de formation professionnelle et de sensibilisation en vue d'accroître l'influence des femmes et des jeunes sur les politiques publiques et les cadres juridiques.

14. Le PNUD promouvra un changement radical dans le domaine de l'état de droit et de l'accès à la justice, en adoptant une approche sectorielle propice à une transformation globale permettant d'obtenir, dans quatre à cinq ans, des avancées majeures qui profitent clairement aux femmes. À cette fin, il donnera suite aux recommandations qui préconisent la conduite d'une évaluation conjointe du secteur judiciaire par le Gouvernement et les organismes des Nations Unies. Il mettra l'accent sur la recherche, le renforcement des systèmes de base, l'instruction civique et la sensibilisation. Il collaborera avec des organisations de la société civile et des universités pour fournir des services d'aide juridictionnelle aux groupes (tels que les femmes) et régions défavorisés du pays.

15. Le PNUD accroîtra la transparence, la responsabilité et l'intégrité des institutions publiques afin de contribuer à la lutte contre la corruption. Il mènera tous les deux ans une enquête sur la perception de la corruption afin de savoir quelles priorités politiques doivent être intégrées dans la stratégie nationale de lutte contre la corruption et aidera à mettre en place un cadre législatif et politique propice à la création d'un système national de dénonciation d'abus. Parallèlement, il facilitera la révision et la modernisation du Code de déontologie de la fonction publique, dans lequel l'intégrité sera un principe fondamental, il contribuera au renforcement des systèmes et mécanismes de transparence et de déclaration du patrimoine et encouragera le contrôle par les citoyens.

16. Le PNUD s'adaptera à l'évolution de la dynamique qui existe entre l'État fédéral et les régions grâce à un programme de gouvernance locale visant à renforcer la présence et les capacités des institutions locales, l'application du principe de responsabilité et la participation citoyenne. Il aidera à créer une base de données aux fins de la planification du développement local, en collaborant étroitement avec les organismes et entités de la même famille. De même, il renforcera les normes et procédures de planification, de budgétisation, de gestion et de suivi participatifs et en établira de nouvelles si besoin, en s'appuyant sur une contribution et une participation importantes du public, en particulier des femmes et des jeunes, et en veillant à ce que les capacités créées soient durables. Il mettra à l'essai des partenariats Sud-Sud afin de fournir, dans les délais et en plus grand nombre, des services spécialisés dans les domaines prioritaires. À l'appui de ce qui précède, il analysera la situation pour déterminer s'il est possible d'accroître la marge de manœuvre budgétaire au niveau régional, dans le prolongement des travaux d'estimation du PIB régional qui sont en cours.

17. Le PNUD intégrera la question de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix dans les travaux qu'il mène sur la gouvernance démocratique, l'objectif étant d'atténuer les risques et, le cas échéant, de régler efficacement les conflits et de pérenniser la paix, en s'attaquant au lien entre aide humanitaire, développement et paix. Il fournira des conseils pratiques et un appui technique aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale de consolidation de la paix tenant compte des questions de genre et fondée sur une analyse globale et participative du conflit, et aidera à concevoir et à mettre en place un dispositif national de paix associant les institutions étatiques et non étatiques aux niveaux fédéral et régional. L'un des points essentiels à examiner sera la mise en place d'un service national de la jeunesse. Il faudra

également envisager de collaborer avec les organisations de la société civile pour permettre à des groupes tels que les minorités ethniques, les femmes et les jeunes de devenir des agents du changement et pour rendre les responsables locaux mieux à même de régler les différends de manière pacifique, de promouvoir le dialogue et d'instaurer la confiance.

18. Vu que la situation est changeante en Éthiopie, le PNUD conservera la souplesse nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins. Trois se profilent à l'horizon. Ils concernent la mise en place d'un programme de développement institutionnel ciblé soutenu par les partenaires de développement, l'appui au cabinet du Premier Ministre, éventuellement dans le cadre d'un programme commun mené avec des fondations, et la gouvernance en ligne.

B. Pour que la prospérité soit bien répartie, le PNUD se concentrera sur l'inclusion financière et la création d'un écosystème propice à l'entrepreneuriat, en ciblant les jeunes, en particulier les jeunes entrepreneuses.

19. Le PNUD proposera des solutions axées sur le marché favorables à la croissance et au développement des petites et moyennes entreprises dans six domaines : les services consultatifs ; l'acquisition de compétences ; les services liés au développement des entreprises ; le développement des entreprises ; l'élaboration et le développement des projets ; la finance. Il s'agira en priorité de regrouper les éléments de l'écosystème et de les transformer. Ce volet consistera à s'attaquer au rationnement du crédit destiné aux petites et moyennes entreprises, en veillant à ce que les femmes aient accès au financement. Une attention particulière sera accordée aux relations avec les chaînes d'approvisionnement liées aux grands parcs industriels et agro-industriels. Bon nombre de ces travaux se feront en partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et seront liés à l'appui complémentaire fourni par les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux, ce qui permettra d'intensifier et d'accélérer l'action qui sera menée au titre des nouveaux partenariats. La coopération Sud-Sud devrait jouer un rôle clé.

20. Toujours dans le cadre du partenariat avec le FENU, une grande initiative sera menée dans le domaine de la finance numérique comme moyen de promouvoir l'inclusion financière. Il s'agira ainsi de tirer parti de la libéralisation imminente, en particulier dans le domaine des télécommunications, et de la décision du Gouvernement de mettre l'accent sur l'innovation, pour adopter une approche axée sur le développement des écosystèmes afin de régler les problèmes liés aux politiques et à la réglementation, de collaborer avec les opérateurs pour remédier aux difficultés relatives aux infrastructures de réseau et de distribution, et de s'attaquer à des questions liées à la demande tels que l'accès au téléphone, au numérique et aux services financiers et les changements de comportement. Ce travail sera fortement axé sur les innovations qui favorisent l'inclusion et qui contribuent à réduire la fracture numérique à laquelle se heurtent les jeunes entrepreneuses, les migrants et les petits exploitants agricoles, entre autres.

21. Deux grandes initiatives visant à mettre en place un écosystème propice à l'innovation et des mécanismes de financement novateurs viendront étayer l'action menée dans le domaine de l'entrepreneuriat et de la finance numérique. Le PNUD renforcera sa coopération avec les institutions nationales, l'Agence israélienne de coopération internationale pour le développement (MASHAV), l'Agence de coopération internationale de la République de Corée, les organismes de la même famille et les incubateurs et accélérateurs d'entreprises locaux afin de promouvoir un écosystème favorable à l'innovation en comblant les lacunes notées dans les

politiques, la réglementation et les institutions, en renforçant les liens entre les parties prenantes et en améliorant l'accès aux financements et aux services publics. Un laboratoire de financement novateur mettra l'accent sur la recherche et la sensibilisation, l'élaboration de modèles et leur expérimentation à petite échelle pour faciliter l'introduction et l'utilisation de nouvelles sources de financement, notamment l'assurance.

C. Pour préserver les acquis en matière de développement et accroître la résilience, le PNUD encouragera le passage direct à une économie verte et une adaptation plus rapide aux changements climatiques.

22. Le PNUD contribuera à l'effort d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ceux-ci et accroîtra la résilience en encourageant la mise à l'essai, l'apprentissage et l'utilisation à grande échelle, dans les hauts plateaux et les basses terres, de pratiques d'adaptation établies qui tiennent compte du lien entre pauvreté et environnement. À cette fin, il adoptera notamment une approche paysagère intégrée de la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire, utilisera des modèles et des outils novateurs de suivi et de prise en compte des questions de genre, et intégrera la résilience face aux changements climatiques dans les politiques et stratégies. Il continuera de participer à l'exécution de plans d'action communautaires tenant compte des questions de genre pour que soient adoptées des mesures d'adaptation et d'atténuation intégrées permettant à la fois d'agir en faveur de la durabilité et de faire face à la pauvreté. Il facilitera l'utilisation à une plus grande échelle de systèmes fondés sur des indices météorologiques et de systèmes d'assurance contre les risques. De manière plus générale, il aidera l'Éthiopie à actualiser sa contribution déterminée au niveau national, dans le cadre de l'initiative « Promesse climatique », et à élaborer sa troisième communication nationale au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que ses rapports biennaux.

23. Le PNUD maintiendra et accroîtra le soutien qu'il apporte à la gestion des ressources naturelles et à la préservation de la biodiversité. Mettant à profit ses partenariats avec les Gouvernements danois, norvégien et suédois, il appuiera l'exécution du plan décennal de développement du secteur forestier du Gouvernement éthiopien, la mise en œuvre du mécanisme REDD-plus et le renforcement des institutions du secteur forestier, l'objectif étant d'améliorer la conservation et le développement des forêts, ce qui aura de multiples avantages. La prévention des pertes de forêts, la promotion de la restauration et la prise en compte de la question de la durabilité en ce qui concerne les principales cultures marchandes telles que le café seront des objectifs à atteindre en priorité pour augmenter la productivité, stimuler les moyens de subsistance et réduire la pauvreté. Le PNUD collaborera étroitement avec les administrations régionales et municipales à l'exécution du plan décennal de développement du secteur forestier et associera davantage le secteur privé à l'utilisation durable des ressources forestières aux fins de la création de valeur ajoutée et d'emplois. Pour y parvenir, il mettra à profit notamment un nouveau partenariat établi avec l'Agence de coopération internationale de la République de Corée pour l'exploitation des principales forêts de bambou d'Éthiopie. Il encouragera l'adoption de mesures visant à améliorer la préservation de la biodiversité et à gérer durablement les zones protégées. La lutte contre la menace croissante que représente la désertification sera accélérée.

24. Le PNUD mettra l'accent sur l'accès à l'énergie renouvelable et propre, à un coût abordable, qui est un moteur important de la transition vers une économie verte

créatrice d'emplois, en veillant à ce que les femmes et les ménages dirigés par des femmes bénéficient de cet investissement. À cet égard, ses efforts seront axés sur trois domaines : l'analyse des politiques, la sensibilisation et les services consultatifs, afin de réduire les risques et de créer un environnement propice à l'émergence d'un marché de services d'énergie renouvelable de grande échelle ; le prototypage de modèles commerciaux et de technologies, en collaboration avec le secteur privé ; l'élaboration de projets pouvant bénéficier de concours bancaires en vue d'attirer les investissements. Le PNUD mettra en avant les partenariats avec les organismes de la même famille, ainsi que la coopération Sud-Sud, en tirant parti de la collaboration qu'il mène actuellement avec le Gouvernement chinois et d'autres.

25. Le PNUD renforcera son portefeuille dans le domaine de l'urbanisation durable, en poursuivant les travaux qu'il mène sur la gestion des déchets urbains, qui vont de l'amélioration des moyens de subsistance à l'atténuation des changements climatiques, en passant par le développement de la végétation en milieu urbain. S'appuyant sur le soutien continu apporté au projet *Beautifying Sheger* à Addis-Abeba, un centre de promotion de villes intelligentes s'emploiera à la recherche de solutions fondées sur des technologies numériques et analogiques pour stimuler l'inclusion, la durabilité et la résilience, en mettant l'accent sur le rôle des femmes dans la promotion du Nouveau Programme pour les villes.

26. Le PNUD investira dans des systèmes d'alerte rapide et de gestion des risques pour faire face à la menace croissante que représentent les catastrophes naturelles¹⁶. Des systèmes d'alerte rapide seront mis en place dans les régions vulnérables et liés à la planification des interventions d'urgence. Le PNUD facilitera la conduite d'évaluations des risques de catastrophe ventilées par sexe et portant sur plusieurs risques, ainsi que la production de supports d'information sur la question mettant davantage l'accent sur les caractéristiques des risques et l'estimation des dommages et pertes qui pourraient en résulter dans divers scénarios. Il établira des paramètres de référence en matière de gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques et améliorera la gestion des risques de catastrophe, notamment dans la perspective du relèvement ; il intégrera la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes nationaux de planification, de budgétisation et de comptabilité ; il encouragera et facilitera le suivi des investissements faits dans la gestion des risques de catastrophe ; il attirera l'attention sur le fait que les effets ne sont pas les mêmes selon qu'on est une femme ou un homme et sur la nécessité d'adapter les mesures en conséquence.

III. Administration du programme et gestion des risques

27. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

28. Le programme sera exécuté à l'échelle nationale. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe d'une partie du programme, ou de la totalité en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée pour gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents au programme et aux activités liées à l'efficacité

¹⁶ Conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

du développement seront appliquées aux différents projets concernés. Le Ministère des finances sera l'autorité gouvernementale chargée de la coordination.

29. Dans le cadre de l'élaboration des programmes, le PNUD mettra en avant son rôle d'intégrateur et adoptera donc une approche globale axée sur : la conduite de travaux d'analyse et de recherche sur les politiques qui permettront de combler les écarts entre les secteurs et de fonder les conseils donnés et les initiatives menées sur des faits ; une planification, un dialogue et une coordination intersectoriels en matière de développement qui tiennent compte de l'ensemble de l'économie et de la société ; la recherche de solutions intégrées et l'établissement de partenariats¹⁷ ; l'innovation dans l'ensemble des politiques et des interventions ; le renforcement des capacités aux fins de la transformation institutionnelle ; la collaboration transfrontalière.

30. Plusieurs risques pèseront sur l'exécution du programme de pays : perturbations potentielles liées aux élections de 2020 ; environnement macroéconomique incertain ; manque de moyens du secteur public ; faible intégration des activités des acteurs fédéraux et régionaux ; vulnérabilité aux catastrophes naturelles ; conflits et déplacements potentiels.

31. Pour gérer les risques, le PNUD mettra l'accent sur l'analyse des risques dans le cadre des travaux de recherche qu'il mène sur les politiques ; il mettra en place des mécanismes d'alerte rapide, en plus de tenir des registres des risques qui pèsent sur les projets et les programmes et d'élaborer des plans d'urgence ; il élaborera des programmes tenant compte des risques ; il appliquera ses normes sociales et environnementales et ses mécanismes d'établissement des responsabilités ; il fera preuve de davantage de souplesse en réservant jusqu'à 5 % du MCARB 1 annuel à un « mécanisme d'intervention rapide » ; il accroîtra sa présence au niveau régional.

IV. Suivi et évaluation

32. Les principales références seront les directives nationales relatives au suivi et à l'évaluation et le manuel sur l'exécution du programme établis par le Gouvernement et le système des Nations Unies, ainsi que le cadre de résultats et d'allocation des ressources. Le PNUD s'appuiera principalement sur les sources de données nationales et utilisera systématiquement le marqueur genre. Il réservera au moins 5 % des budgets des projets au suivi et à l'évaluation, l'objectif étant de renforcer les systèmes des institutions partenaires au lieu d'établir des dispositifs parallèles. Le plan d'évaluation approuvé servira de base à la conduite des évaluations décentralisées et de la prochaine évaluation indépendante du programme de pays et sera pris en compte dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

33. Une des grandes nouveautés consistera à investir dans l'amélioration des statistiques nationales. Le PNUD collaborera avec les organismes de la même famille et les partenaires de développement pour renforcer le système statistique national afin d'améliorer considérablement la couverture des données et d'accroître la précision, la qualité, la fiabilité et l'actualité des données, par exemple en les ventilant par âge, sexe, lieu et caractéristiques (telles que le handicap), l'objectif étant de suivre davantage les personnes laissées de côté et de mieux cibler les programmes et projets.

¹⁷ Par exemple, l'initiative Nouvelle façon de travailler, l'initiative Durable Solutions et les partenariats qui rassemblent des acteurs non traditionnels du Golfe et d'autres parties du Moyen-Orient, des fondations, le secteur technologique et la communauté des volontaires (par l'intermédiaire des Volontaires des Nations unies).

Le PNUD s'est déjà engagé à faciliter la mise en place d'un système global de suivi et d'évaluation du Plan décennal et de la plateforme de gestion de l'aide existante.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Éthiopie (2020-2025)

Priorité énoncée dans le programme national de réforme économique : **Mettre en place une politique et un cadre institutionnel adaptés à une économie de marché émergente.**

Réalisation énoncée dans le plan-cadre de coopération : **Tous les habitants de l'Éthiopie vivent dans une société unie, juste, inclusive et démocratique d'ici 2025.**

Réalisation énoncée dans le plan stratégique : **Accélérer les transformations structurelles aux fins d'un développement inclusif et durable.**

<i>Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays (en dollars)</i>
<p>1.1. Taux de participation électorale, ventilé par sexe (plan stratégique 2.3)</p> <p>Niveau de référence (2005)²⁵ : 82,6 % (53,3 % pour les hommes) ; 46,7 % pour les femmes)</p> <p>Niveau cible : 85 % (50 % pour les hommes ; 50 % pour les femmes)</p>	<p>Source : Conseil électoral national éthiopien (NEBE). Fréquence de la collecte : cycle électoral de 5 ans</p>	<p>Produit 1.1. Les mécanismes chargés de l'élaboration de la Constitution, des élections et des questions parlementaires sont renforcés afin de promouvoir l'inclusion, l'égalité des genres, la transparence et l'application du principe de responsabilité [cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.2.2 modifié]</p> <p>Indicateurs</p> <p>1.1.1. Mesure dans laquelle le NEBE dispose des capacités de base nécessaires pour organiser des élections inclusives, crédibles et pacifiques¹⁸ (cadre intégré 2.2.2.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau de référence (2019) : 1 Niveau cible : 2 <p>1.1.2. Participation des femmes aux élections : (cadre intégré 2.2.2.2)</p> <p>a) Proportion de femmes inscrites sur les listes électorales</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau de référence (2015) : 48 % Niveau cible : 50 % 	<p>Bureau central de statistique, Autorité éthiopienne des services de diffusion, Commission éthiopienne des droits de l'homme, Commission fédérale de la lutte contre la corruption, Chambre de la Fédération, Chambre des représentants du peuple, Ministère des finances, Ministère de la paix, Bureau du Procureur général, Cabinet du Premier Ministre, NEBE, Commission de la planification et du développement et bureaux régionaux des finances et du développement économique</p> <p>Gouvernements autrichien, britannique, canadien, danois, finlandais, irlandais, japonais, luxembourgeois, néerlandais, néo-zélandais, norvégien, suédois et suisse.</p>	<p>Ressources ordinaires : 24,61 millions</p> <p>Autres ressources : 64,34 millions</p>

¹⁸ Un système de notation propre au pays et aux institutions sera élaboré avec le Gouvernement pour mesurer trois niveaux de capacités de base : 1 = faible, 2 = moyen, 3 = élevé.

²⁵ Les données de 2005 ont été utilisées à titre exceptionnel, car il s'agissait de l'année de la dernière élection pluraliste.

<i>Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays (en dollars)</i>
	Source : à déterminer Fréquence de la collecte : à déterminer	<p>b) proportion de femmes participant au mécanisme de gouvernance de l'organisme de gestion des élections</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de référence (2019) : 40 % • Niveau cible : 45 % <p>c) proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement fédéral et les parlements régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de référence (2015) : parlement fédéral – 38,8 % ; parlements régionaux – 28 % • Niveau cible : parlement fédéral – 40 % ; parlements régionaux – 35 % <p>Pour les points 1.1.1 et 1.1.2.1 Source : Chambre des représentants du peuple, NEBE, Autorité éthiopienne des services de diffusion, évaluations des capacités prévues par le PNUD Fréquence de la collecte : annuelle, cycle électoral de 5 ans</p>		
		<p>1.1.3. Mesure dans laquelle les organes représentatifs aux niveaux fédéral et régional sont mieux à même de suivre des procédures législatives et des procédures de contrôle et de représentation inclusives, efficaces, responsables, transparentes et tenant compte des questions de genre (dans des domaines fonctionnels déterminés)¹⁹ (cadre intégré 2.2.2.3 modifié)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de référence (2019) : 1 • Niveau cible : 2 <p>Source : Chambre des représentants du peuple, Conseils régionaux Fréquence de la collecte : annuelle</p>		

¹⁹ Un système de notation propre au pays et aux institutions sera élaboré avec le Gouvernement pour mesurer trois niveaux de capacités de base : 1= faible, 2 = moyen, 3 = élevé.

<i>Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays (en dollars)</i>
--	---	--	--	---

Produit 1.2.

Les capacités, les fonctions et le financement des institutions et des systèmes nationaux de défense de l'état de droit et des droits de la personne sont renforcés afin de promouvoir et de protéger les droits de la personne, d'améliorer l'accès à la justice et de lutter contre la discrimination, en particulier la discrimination à l'égard des femmes et des groupes marginalisés. **[cadre intégré 2.2.3 modifié]**

Indicateurs

- 1.2.1. Nombre d'institutions et de dispositifs renforcés promouvant le respect des obligations relatives aux droits de la personne imposées par des instruments ratifiés aux plans national et international **(cadre intégré 2.2.3.1 modifié)**

- Niveau de référence (2019) : 2
- Niveau cible : 6

Source : Autorité éthiopienne des services de diffusion, Commission éthiopienne des droits de l'homme, NEBE, Bureau du Procureur général, Cabinet du Premier Ministre
Fréquence de la collecte : annuelle

- 1.2.2. Mesure dans laquelle les capacités de gouvernance et de contrôle des institutions chargées de la justice et de l'état de droit sont renforcées²⁰ **(cadre intégré 2.2.3.3)**

- Niveau de référence (2019) : 1
- Niveau cible : 2

Source : Bureau du Procureur général, Cour suprême, NEBE, Ministère de la paix
Fréquence de la collecte : annuelle

Produit 1.3

Les institutions et les systèmes sont à même de prendre des mesures de sensibilisation à la lutte contre la

²⁰ Ibid.

Réalisation énoncée dans le
Plan-cadre de coopération :
indicateurs, niveaux de référence
et niveaux cibles

Source des données, fréquence
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat

Montant indicatif des
ressources, par réalisation
énoncée dans le programme
de pays (en dollars)

corruption, de prévention de ce phénomène et
d'application de la législation y relative dans tous les
secteurs **[cadre intégré 1.2.3 modifié]**

Indicateur

- 1.3.1. Nombre de politiques et de mesures
législatives ou réglementaires élaborées ou
adoptées pour atténuer les risques de
corruption et y remédier aux niveaux fédéral
et régional
- Niveau de référence (2019) : fédéral – 2 ;
régional – 0
 - Niveau cible : fédéral – 4 ; régional – 2
- Source : Commission fédérale de lutte contre
la corruption et Bureau du Procureur général
Fréquence de la collecte : annuelle

Produit 1.4

La capacité des institutions fédérales et régionales de
promouvoir un développement local durable, inclusif et
tenant compte de l'égalité des genres est renforcée.
[cadre intégré 1.2.1 modifié]

Indicateurs

- 1.4.1. Mesure dans laquelle les institutions fédérales
et régionales ont renforcé leurs capacités en
matière de planification, de budgétisation et de
suivi du développement local participatif²¹
(cadre intégré 1.2.1.1 modifié)
- Niveau de référence (2019) : fédéral et
régional – 1
 - Niveau cible : fédéral – 3 ; régional – 2
- Source : Commission de la planification et du
développement et bureaux régionaux des
finances et du développement économique

²¹ Un système de notation propre au pays et aux institutions sera élaboré avec le Gouvernement pour mesurer trois niveaux de capacités de base : 1 = faible,
2 = moyen, 3 = élevé.

<i>Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération :</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays (en dollars)</i>
--	---	--	--	---

Fréquence de la collecte : annuelle

- 1.4.2 Niveau de participation des groupes de femmes et de jeunes à la planification, à la budgétisation et au suivi du développement local²²

- Niveau de référence (2019) : 1
- Niveau cible : 2

Source : bureaux régionaux des finances et du développement économique, Ministère des finances, Commission de la planification et du développement et Bureau central de statistique

Fréquence de la collecte : annuelle

Produit 1.5

Les capacités fédérales, régionales et sous-régionales de réintégration et de réconciliation, ainsi que de prévention et de gestion pacifique des conflits, sont renforcées.

[cadre intégré 3.2.1]

Indicateurs

- 1.5.1. État d'avancement de l'application d'une stratégie nationale de consolidation de la paix tenant compte des questions de genre et des risques, adoptée avec l'appui du PNUD²³
(cadre intégré 3.2.1.2 modifié)

- Niveau de référence (2019) : 0
- Niveau cible : 2

Source : Ministère de la paix

Fréquence de la collecte : annuelle

- 1.5.2. Existence, aux niveaux fédéral, régional et sous-régional, d'infrastructures opérationnelles d'appui à la paix mises en

²² Ibid.

²³ Un système de notation sera élaboré avec le Gouvernement pour mesurer trois niveaux d'application : 1 = faible, 2 = moyen, 3 = élevé.

Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays (en dollars)
		<p>place avec l'aide du PNUD²⁴ (cadre intégré 3.2.1.3 modifié)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de référence (2019) : non • Niveau cible : oui <p>Source : Ministère de la paix Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>1.5.3 Nombre de réseaux de femmes et de jeunes dont la capacité de prévention des conflits et de consolidation de la paix a été renforcée grâce au soutien du PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de référence (2019) : 2 • Niveau cible : 5 <p>Source : Ministère de la paix, Chambre de la Fédération et Chambre des représentants du peuple Fréquence de la collecte : annuelle</p>		

Priorité énoncée dans le programme national de réforme économique : **Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.**

Réalisation énoncée dans le plan-cadre de coopération : **Tous les habitants de l'Éthiopie bénéficient d'une économie inclusive, résiliente et durable d'ici 2025**

Réalisation énoncée dans le plan stratégique : **Promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions**

2.1. Proportion des objectifs de développement durable alignés sur le plan national de développement (plan stratégique 1.10 modifié)	Source : Commission de la planification et du développement Fréquence de la collecte : tous les 5 ans	<p>Produit 2.1</p> <p>Les capacités de l'ensemble de l'administration sont renforcées en vue d'intégrer le Programme 2030, l'Accord de Paris et d'autres accords internationaux dans les plans et budgets de développement et d'analyser les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs grâce à des solutions innovantes et fondées sur des données [cadre intégré 1.1.1].</p> <p>Indicateurs</p> <p>2.1.1 Existence, dans l'ensemble de l'administration, de plans de développement et de budgets tenant compte de</p>	Bureaux régionaux des finances et du développement économique, Bureau central de statistique, Banque éthiopienne de développement, Commission éthiopienne de l'investissement, Commission de la création d'emplois, Ministère du commerce et de l'industrie, Ministère de l'innovation et des technologies et Banque nationale d'Éthiopie	<p>Ressources ordinaires : 46,52 millions</p> <p>Autres ressources : 44,36 millions</p>
Niveau de référence (2017) : 70 % Niveau cible : 80 %				

²⁴ Indicateur binaire.

Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays (en dollars)
<p>2.2. Taux de chômage, par sexe²⁶ (objectif 8.5.2)</p> <p>Niveau de référence (2018) : 19,1 % (urbain), 27 % (femmes)</p> <p>Niveau cible : 10 % (urbain) 10 % (femmes)</p>	<p>Source : Commission de la création d'emplois</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Programme 2030 : (cadre intégré 1.1.1.1 modifié)</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau de référence (2019) : oui – partielle Niveau cible : oui – totale <p>Source : bureaux régionaux des finances et du développement économique, Bureau central de statistique et Commission de la planification et du développement</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle et biennale</p> <p>2.1.2. Nombre d'institutions fédérales et régionales disposant de mécanismes de collecte et d'analyse de données fournissant des données ventilées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement (cadre intégré 1.1.1.3 modifié)</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau de référence (2019) : fédéral : 3 ; régional : 2 Niveau cible : fédéral : 5 ; régional : 8 <p>Source : bureaux régionaux des finances et du développement économique, Bureau central de statistique et Commission de la planification et du développement</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.2</p> <p>Les groupes marginalisés, en particulier les pauvres, les femmes, les personnes handicapées et les personnes déplacées, ont les moyens d'accéder à des services d'entrepreneuriat, ainsi qu'à des actifs et services financiers et non financiers leur permettant d'accroître leurs capacités de production et d'avoir des moyens de subsistance et un emploi durables. [cadre intégré 1.1.2 modifié]</p>	<p>Gouvernements de l'Allemagne, de la Chine, d'Israël, du Qatar et de la République de Corée, et FENU</p> <p>Accélérateurs locaux</p>	

²⁶ L'Éthiopie ne dispose pas d'un indicateur unique du chômage global ventilé par sexe. L'indicateur le plus proche est le taux de chômage urbain.

Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays (en dollars)
---	--	---	---	--

Indicateurs

- 2.2.1. Nombre de politiques et de mesures juridiques, réglementaires et institutionnelles tenant compte des questions de genre adoptées aux niveaux fédéral et régional, avec le soutien du PNUD, pour créer un environnement plus propice aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises (**cadre intégré 1.1.2.3**)
- Niveau de référence (2019) : 3
 - Niveau cible : 6
- Source : Commission éthiopienne de l'investissement, Commission de la création d'emplois, Ministère du commerce et de l'industrie et Banque nationale d'Éthiopie
Fréquence de la collecte : annuelle
- 2.2.2. Proportion et nombre de personnes ayant accès à des services financiers et non financiers, par sexe (**cadre intégrée 1.1.2.2**)
- Services financiers*
- Niveau de référence : 35 % (personnes ayant un compte dans une institution financière officielle)
 - Niveau cible : 50 %
- Services non-financiers*
- Niveau de référence : 90 000 personnes ayant accès à des services liés au développement des entreprises (45 % de femmes)
 - Niveau cible : 200 000 (50 % de femmes, 5 % de personnes handicapées)
- Source : Banque éthiopienne de développement, Commission de la création d'emplois, Banque nationale d'Éthiopie et Banque mondiale
Fréquence de la collecte : annuelle

Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays (en dollars)
---	--	---	---	--

Produit 2.3

Les capacités institutionnelles sont renforcées grâce au soutien du PNUD aux fins de la conception et de l'élaboration de solutions de développement durable novatrices et tenant compte de l'égalité des genres.

Indicateur

2.3.1. Existence d'un vaste écosystème national propice à l'innovation

- Niveau de référence (2019) : non
- Niveau cible : oui

Source : Ministère de l'innovation et des technologies

Fréquence de la collecte : annuelle

Priorité énoncée dans le programme national de réforme économique : **Bâtir une économie à revenu intermédiaire résiliente et diversifiée.**

Réalisation énoncée dans le plan-cadre de coopération : **Tous les habitants de l'Éthiopie vivent dans une société résiliente face aux risques écologiques et adaptée aux changements climatiques d'ici 2025.**

Réalisation énoncée dans le plan stratégique : **Renforcer la résilience aux chocs et aux crises.**

3.1. Nombre de personnes (par sexe) qui ont accès à des informations d'alerte rapide communiquées par les administrations locales ou les systèmes nationaux de diffusion **(plan stratégique 3.1)**

Niveau de référence (2019) : 8 millions
Niveau cible : 48 millions

Source : Commission nationale de la gestion des risques de catastrophe
Fréquence de la collecte : annuelle

3.2. Nombre de secteurs ayant déclaré avoir mis en place ou mis

Produit 3.1

Les systèmes intégrés de gestion des risques climatiques et des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre sont renforcés afin de réduire les risques et les vulnérabilités, d'améliorer les systèmes d'alerte rapide et de favoriser le relèvement rapide. **[cadre intégré 2.3.1 modifié]**

Indicateurs

3.1.1 Nombre d'institutions fédérales et régionales qui prévoient des solutions intégrées et tenant compte des risques liés au genre dans leurs plans de développement et d'investissement afin de réduire les risques de catastrophe et de faciliter l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. **(cadre intégré 2.3.1.1)**

- Niveau de référence (2019) : fédéral – 12 ; régional – 4

Banque éthiopienne de développement, Commission de l'environnement, des forêts et des changements climatiques, Ministère du développement urbain et de l'habitat, Ministère des finances, Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'électricité et Commission nationale de gestion des risques de catastrophe

Ressources ordinaires : 8,96 millions

Autres ressources : 86,21 millions

Gouvernements danois, norvégien et suédois, et FEM et REDD+

Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays (en dollars)
<p>en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré(e) visant à améliorer leur aptitude à atténuer les effets néfastes des changements climatiques et à s'y adapter, ainsi qu'à promouvoir une économie à revenu intermédiaire neutre en carbone et résiliente face aux changements climatiques d'ici 2025. (plan stratégique 2.7)</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Niveau cible : fédéral – 20 ; régional – 7 <p>Source : Commission nationale de la gestion des risques de catastrophe</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>3.1.2. Nombre d'institutions fédérales et régionales disposant d'un système d'alerte rapide et d'un plan d'urgence multisectoriels visant à atténuer les effets que les risques naturels ont sur les femmes et les hommes (cadre intégré 3.3.1.1 modifié)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de référence (2019) : fédéral – 9 ; régional – 1 • Niveau cible : fédéral – 15 ; régional – 5 <p>Source : Commission nationale de la gestion des risques de catastrophe</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
<p>Niveau de référence (2019) : 12</p> <p>Niveau cible : 20</p>		<p>3.1.3 Mesure dans laquelle les femmes dirigent la prévention des crises et la planification et l'application des mesures de redressement, et y participent²⁷ (cadre intégré 3.6.1.1 modifié)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de référence (2019) : 1 • Niveau cible : 2 <p>Source : Commission nationale de la gestion des risques de catastrophe</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
<p>3.3 a) Proportion des sites revêtant une importance pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des zones protégées (plan stratégique 2.9)</p>		<p>Produit 3.2</p> <p>Les cadres juridiques et réglementaires, les politiques et les institutions tenant compte des questions de genre sont renforcés et des solutions sont adoptées pour assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et la répartition des avantages qui en sont tirés,</p>		
<p>Niveau de référence (2019) : 23,4 %</p> <p>Niveau cible : 82,8 %</p>	<p>Source : Commission de l'environnement, des forêts et des changements climatiques</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>			
<p>b) Proportion de la population</p>				

²⁷ Un système de notation sera élaboré pour mesurer trois niveaux de direction et de participation : 1 = faible, 2 = moyen, 3 = élevé.

Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays (en dollars)
utilisant principalement des carburants et technologies propres. (plan stratégique 1.7)		conformément aux conventions internationales et à la législation nationale. [cadre intégré 2.4.1]		
Niveau de référence (2019) : 37 % Niveau cible : 55 %		<p>Indicateurs</p> <p>3.2.1 Nombre de mesures tenant compte des questions de genre prises pour garantir la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que l'accès équitable à ces éléments et l'égalité répartition des avantages qui en sont tirés : (cadre intégré 2.4.1.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de référence (2019) : 1 • Niveau cible : 7 <p>Source : Commission de l'environnement, des forêts et des changements climatiques Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
	Source : Commission de l'environnement, des forêts et des changements climatiques Fréquence de la collecte : annuelle	<p>3.2.2. Existence de codes juridiques nationaux pour la gestion durable des forêts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de référence (2019) : non • Niveau cible : oui <p>Source : Commission de l'environnement, des forêts et des changements climatiques Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
	Source : Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'électricité	<p>3.2.3. Nombre de plans intégrés d'utilisation des terres au niveau des woreda tenant compte des questions de genre établis et exécutés avec le soutien du PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de référence (2019) : 12 • Niveau cible : 54 <p>Source : Commission de l'environnement, des forêts et des changements climatiques Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 3.3</p> <p>Des solutions visant à améliorer l'accès à une énergie propre et durable, à un coût abordable sont adoptées. [cadre intégré 1.5.1 modifié]</p>		

Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération : indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays (en dollars)
Fréquence de la collecte : annuelle	Indicateurs	3.3.1. Volume des investissements obtenus de sources publiques et privées grâce au soutien du PNUD et de ses partenaires (cadre intégré 2.5.1.1 modifié)		
		<ul style="list-style-type: none"> Niveau de référence (2019) : 1,4 million de dollars Niveau cible : 20 millions de dollars 		
		Source : Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'électricité, Commission de l'environnement, des forêts et des changements climatiques et Banque éthiopienne de développement		
		Fréquence de la collecte : annuelle		
		3.3.2. Nombre de ménages bénéficiant de solutions appliquées à grande échelle pour accélérer la transition vers une plus grande efficacité énergétique et le passage à l'énergie propre. (cadre intégré 2.5.1.1 modifié)		
		<ul style="list-style-type: none"> Niveau de référence (2019) : 500 000 (30 % de femmes) Niveau cible : 1 million (40 % de femmes) 		
		Source : Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'électricité, Commission de l'environnement, des forêts et des changements climatiques et Banque éthiopienne de développement		
		Fréquence de la collecte : annuelle		
		3.3.3. Nombre d'entreprises dirigées par des femmes ayant reçu un soutien pour se lancer dans la production et la distribution de technologies énergétiques améliorées.		
		<ul style="list-style-type: none"> Niveau de référence (2019) : 289 Niveau cible : 500 		
		Source : Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'électricité		
		Fréquence de la collecte : annuelle		

<i>Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération :</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays (en dollars)</i>
--	---	--	--	---

Produit 3.4

Les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets sont renforcées, financées et appliquées dans tous les secteurs.

Indicateurs

3.4.1. Nombre de secteurs qui vérifient la mise en œuvre et le suivi de la contribution déterminée au niveau national

- Niveau de référence (2019) : 7
- Niveau cible : 12

Source : Commission de l'environnement, des forêts et des changements climatiques et Ministère des finances

Fréquence de la collecte : annuelle

3.4.2. Nombre de mesures adoptées avec le soutien du PNUD pour rendre les villes durables et résilientes face aux changements climatiques

- Niveau de référence (2019) : 6
- Niveau cible : 12

Source : Commission de l'environnement, des forêts et des changements climatiques et Ministère du développement urbain et de l'habitat

Fréquence de la collecte : annuelle

3.4.3. Existence d'un centre national de promotion de villes intelligentes opérationnel

- Niveau de référence (2019) : non
- Niveau cible : oui

Source : Ministère du développement urbain et de l'habitat, Mairie de la ville d'Addis-Abeba

Fréquence de la collecte : annuelle